



unesco

Programme sur l'Homme
et la biosphère

FORMULAIRE DE PROPOSITION DE RESERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTIERE

[Janvier 2013]

INTRODUCTION

Les réserves de biosphère sont des zones recouvrant un écosystème ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur L'Homme et la biosphère (MAB). Leur but est de promouvoir une relation équilibrée entre les êtres humains et la biosphère et d'en offrir la démonstration. Elles sont désignées par le Conseil international de coordination du programme MAB, à la demande des Etats concernés. Chacune continue de relever de la seule autorité de l'Etat sur le territoire duquel elle est située. Les réserves de biosphère forment ensemble un réseau mondial, auquel les Etats participent à titre volontaire.

La Stratégie de Séville (1995) recommande que soit encouragée « la création de réserves de biosphère transfrontières, comme moyen de conservation des organismes, des écosystèmes et des ressources génétiques qui chevauchent les frontières naturelles ». Toutefois ni la Stratégie de Séville ni le Cadre statutaire ne précisent les critères des réserves de biosphère transfrontières. C'est la Réunion internationale d'experts relative à la mise en œuvre de la Stratégie de Séville, tenue cinq ans plus tard (octobre 2000) à Pampelune, Espagne, qui a adopté des Recommandations pour l'établissement et le fonctionnement des réserves de biosphère transfrontières.

Une réserve de biosphère transfrontière est une reconnaissance officielle de la volonté politique de deux ou plusieurs Etats de coopérer sur les questions clés concernant la conservation et l'utilisation durable d'un écosystème partagé, grâce à une gestion coordonnée. Elle constitue également un engagement des ces Etats à appliquer ensemble les objectifs de la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère. Il convient cependant de garder à l'esprit que, bien que les réserves de biosphère fournissent un cadre général pour agir dans un contexte transfrontalier, les situations réelles peuvent varier considérablement d'un endroit à un autre, ce qui requiert encore plus de flexibilité que dans un contexte national. C'est pourquoi ce formulaire est complémentaire, **mais ne remplace pas**, le formulaire de proposition de réserve de biosphère nationale qui doit être rempli pour chaque réserve de biosphère constituant la réserve transfrontière. Le présent formulaire reprend les recommandations de Pampelune et concerne uniquement les aspects transfrontaliers de la réserve de biosphère proposée.

Les renseignements fournis ci-après seront utilisés par l'UNESCO aux fins suivantes:

- (a) évaluation par le Comité consultatif sur les réserves de biosphère et par le Bureau du Conseil international de coordination du MAB;
- (b) dans le cadre d'un système d'information accessible dans le monde entier, à savoir l'UNESCO-MABnet et pour des publications, pour faciliter la communication et la collaboration entre ceux qui, partout dans le monde, s'intéressent aux réserves de biosphère.

Veuillez indiquer si des parties de ce rapport devront être gardées confidentielles.

Le formulaire comprend trois parties:

- La première est un résumé indiquant en quoi la zone proposée répond aux recommandations de Pampelune pour l'établissement et le fonctionnement des réserves de biosphère transfrontières.
- La deuxième partie décrit de manière relativement détaillée la mise en œuvre, actuelle et prévue, de ces recommandations, y compris les aspects institutionnels et financiers.
- La troisième partie est constituée de trois annexes : la première annexe sert à mettre à jour

l'Annuaire des réserves de biosphère sur le MABNet une fois que la réserve de biosphère a été officiellement désignée. La seconde à fournir des documents promotionnels et de communication pour la réserve de biosphère transfrontière. La troisième comprend les Recommandations de Pampelune.

Veillez fournir autant de données que possible ainsi que toutes pièces jointes de nature à compléter l'information, en particulier :

- Une carte indiquant clairement le zonage de la réserve de biosphère transfrontière ;
- L'accord de coopération pour la réserve de biosphère transfrontière, le cas échéant ;
- L'accord officiel entre les autorités gouvernementales;
- Le plan de travail commun entre les pays

Le présent dossier sera rempli en anglais, en espagnol ou en français. Deux copies seront adressées au Secrétariat (adresse ci-dessous) comme suit:

1. L'original, dûment signé, accompagné de la carte du zonage et autres documents présentés à l'appui de la demande. Ces documents devront être envoyés au Secrétariat par les voies officielles de l'UNESCO, à savoir via la Commission nationale pour l'UNESCO et/ou la Délégation permanente auprès de l'UNESCO;
2. Une copie électronique (sur disquette, CD, etc.) du formulaire d'examen périodique et des cartes (en particulier la carte du zonage et fichiers de forme). Ce formulaire dûment rempli est à renvoyer à :

UNESCO
Division des sciences écologiques et de la terre
7, Place de Fontenoy
F-75732 Paris 07 SP, France
Tel : +33 (0)1 45 68 40 67
Fax : +33 (0)1 45 68 58 04
E-mail : mab@unesco.org
www.unesco.org/mab

TABLE DES MATIERES

PARTIE I: RESUME

PARTIE II: DESCRIPTION

1. Réserve de biosphère transfrontière	5
2. Zonage	5
3. Plan de travail commun : vision, objectifs, durée, financements	6
4. Objectif 1 : utiliser les réserves de biosphère pour conserver la diversité naturelle et culturelle	6
5. Objectif 2 : utiliser les réserves de biosphère comme modèles d'exploitation, d'aménagement du territoire et lieux d'expérimentation du développement durable	7
6. Objectif 3 : utiliser les réserves de biosphère pour la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation	9
7. Aspects institutionnels et financiers de la réserve de biosphère transfrontière	10
8. Conclusion	12
9. Pièces justificatives	12
10. Adresses	13
Annexes	
11. Annexe I: Annuaire des Réserves de Biosphère du MABnet	14
12. Annexe II : Documents promotionnels et de communication	19
13. Annexe III: Recommandations de Pampelune	22

PARTIE I: RESUME

- a) Nom de la réserve de biosphère transfrontière:
- b) Nom des pays et des réserves de biosphère individuelles:
- c) Coordonnées géographiques de la réserve de biosphère (projetées en WGS 84):

Points cardinaux:	Latitude	Longitude
Point central :		
Point le plus septentrional:		
Point le plus méridional:		
Point le plus oriental :		
Point le plus occidental :		

- d) Population de la réserve de biosphère transfrontière (à partir des chiffres nationaux)

Aire(s) Centrale(s) (Permanente et saisonnière)	
Zone(s) Tampon(s) (Permanente et saisonnière)	
Aire(s) de transition(s) (Permanente et saisonnière)	

- e) Budget prévisionnel pour les activités, projets et initiatives transfrontières (principale(s) source(s) de financement, fonds spéciaux) en cours ou prévus:
- f) Budget de fonctionnement de la structure (prévisionnel)

Budget actuel	Budget futur (prévision)

PARTIE II: DESCRIPTION

1. RÉSERVE DE BIOSPHÈRE TRANSFRONTIÈRE:

1.2 Pays et réserves de biosphère individuelles

1.3 Décrire en détail le processus par lequel la présente proposition a été élaborée

1.3.1 Quels ont été les acteurs impliqués?

1.3.2 Quelle a été la méthodologie utilisée pour impliquer ces acteurs dans le processus (ex : ateliers, réunions, consultations auprès d'experts)?

1.3.3 Combien de réunions, ateliers, etc. ont eu lieu pour assurer la conduite de ce processus de proposition?

1.3.4 La participation a-t-elle été importante, avec une représentation complète et équilibrée ? (Décrire la participation ainsi que les acteurs présents).

2. ZONAGE

2.1 Fournir une carte de zonage sur fond topographique de l'emplacement exact et de la délimitation précise des trois zones de la réserve de biosphère (la(les) carte(s) devra(ont) être fournie(s) en versions papier et électronique). Les fichiers de forme (*shapefiles* - également en système de projection WGS 84) utilisés pour créer la carte devront être joints à la version électronique du dossier de proposition.

Si possible, fournir aussi le lien pour accéder à cette carte sur internet (carte Google, site web etc)

2.2 Superficies et configuration spatiale de la réserve de biosphère transfrontière

	Total (ha)
Superficie de l'(des) aire(s) centrale(s) terrestre(s)	
Superficie de la (des) zone(s) tampon(s) terrestre(s)	
Superficie de l'(des) aire(s) de transition terrestre(s)	
Superficie de l'(des) aire(s) centrale(s) marine(s)	
Superficie de la (des) zone(s) tampon(s) marine(s)	
Superficie de l'(des) aire(s) de transition marine(s)	

2.3 Brève justification du zonage et interaction entre les zones.

3. PLAN DE TRAVAIL COMMUN

Principaux objectifs et mesures conjoints de la RBT prévus dans le plan de travail commun y compris la vision, le calendrier et sa durée. (Fournir une copie du plan de travail)

4. OBJECTIF I : UTILISER LES RESERVES DE BIOSPHERE POUR CONSERVER LA DIVERSITE NATURELLE ET CULTURELLE, PAMPELUNE (2000)

[Cette partie se rapporte aux programmes en coopération visant à protéger la biodiversité du paysage et des sites et/ou aux fonctions écologiques qui fournissent des biens et des services dans la réserve de biosphère transfrontière. La dynamique des écosystèmes opère à travers une gamme d'échelles spatiales et temporelles dans toute la réserve de biosphère et au-delà. (Indiquer comment ces questions d'échelles croisées sont traitées.)]

4.1 Mesures en cours ou envisagées dans les principaux types d'habitats, d'écosystèmes, d'espèces ou de variétés d'importance définis pour la réserve de biosphère transfrontière

4.2 Y a-t-il des plans de gestion coordonnés, des programmes, des politiques ou des mesures destinés à protéger la biodiversité (y compris les paysages/écosystèmes) ? De tels plans sont-ils envisagés ? Si tel est le cas, nommez-les

4.3 Décrivez, dans la mesure du possible, les principales tendances dans la gestion et la coopération futures, y compris les facteurs qui ont une influence positive pour la gestion de la réserve de biosphère transfrontière. Quelles mesures transfrontières spécifiques sont envisagées pour améliorer la conservation ?

4.4 Autres commentaires/observations sur la conservation du point de vue de la réserve de biosphère transfrontière, le cas échéant.

5. OBJECTIF II : UTILISER LES RESERVES DE BIOSPHERE COMME MODELES D'EXPLOITATION, D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LIEUX D'EXPERIMENTATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

[Cette partie se rapporte aux programmes en coopération visant à répondre aux questions de durabilité au niveau des moyens de subsistance individuels et de la communauté. Cela inclut les tendances économiques dans différents secteurs qui poussent à l'innovation et à l'adaptation, les principales stratégies novatrices mises en œuvre dans la réserve de biosphère transfrontière et les initiatives pour faire évoluer certains secteurs et compenser les pertes dans d'autres marchés, dans les emplois et dans le bien-être de la communauté au cours des dix dernières années].

5.1 Décrivez brièvement les tendances dominantes en matière sociale et culturelle dans la réserve de biosphère transfrontière si celles-ci sont spécifiques aux aspects transfrontaliers.

5.2 Décrivez les activités sociales et culturelles communes en cours ou envisagées dans le contexte des objectifs de la réserve de biosphère transfrontière. (Programmes, événements, tables rondes, dans la réserve de biosphère transfrontière.

5.3 Décrivez brièvement les tendances dominantes dans chaque secteur économique majeur de la réserve de biosphère transfrontière, (par exemple agriculture et activités forestières, ressources renouvelables, ressources non-renouvelables, fabrication et construction, tourisme et autres industries de services) si celles-ci sont spécifiques aux aspects transfrontaliers.

5.4 Décrivez les initiatives de la communauté pour le développement économique dans la réserve de biosphère transfrontière. Quels programmes visant à promouvoir des stratégies complètes pour l'innovation, le changement et l'adaptation économique existent ou sont envisagés et dans quelle mesure sont-ils ou seront-ils mis en œuvre dans la réserve de biosphère transfrontière?

5.5 Initiatives d'entreprise locale ou autres initiatives de développement économique. D'autres solutions écologiques/ « vertes » particulières sont-elles entreprises ou envisagées pour répondre aux questions de durabilité? Relations (le cas échéant) entre ces différentes activités.

5.6 Décrivez, les principales tendances pour la coopération future, dans la réserve de biosphère transfrontière. Quelles sont les stratégies ou approches qui sont envisagées ?

5.7 Autres commentaires/observations sur le développement du point de vue de la réserve de biosphère transfrontière, le cas échéant.

6. OBJECTIF III : UTILISER LES RESERVES DE BIOSPHERE POUR LA RECHERCHE, LA SURVEILLANCE CONTINUE, L'EDUCATION ET LA FORMATION

[Cette partie se rapporte aux programmes qui soutiennent les capacités de la population et des organisations dans la réserve de biosphère afin de répondre à la fois aux questions de développement et de conservation pour le développement durable ainsi que la recherche, la surveillance, les projets pilotes et l'enseignement nécessaires pour faire face aux conditions et contextes particuliers de la réserve de biosphère].

6.1 Recherche et surveillance continue

6.1.1 Brève description et liste des publications concernant des activités et programmes conjoints de recherche ou de surveillance continue déjà effectués ou partiellement initiés dans le cadre de la réserve de biosphère transfrontière.

6.1.2 Brève description des activités et programmes conjoints de recherche ou de surveillance continue en cours ou envisagés dans le cadre de la réserve de biosphère transfrontière. (merci de vous référer aux variables de l'Annexe I).

6.1.3 Y a-t-il des appuis aux échanges scientifiques (équipement, cartographie géographique, personnel) ?

6.1.4 Décrivez, les principales tendances pour la coopération scientifique future dans la réserve de biosphère transfrontière ; quelles sont les stratégies ou approches qui sont envisagées ?

6.2 Programmes conjoints d'éducation, de formation et de sensibilisation

6.2.1 Décrivez les types d'activités conjointes en matière d'éducation et de sensibilisation du public menées ou envisagées

6.2.2 Indiquez s'il existe des infrastructures communes ou envisagées pour les activités d'éducation et de formation, des échanges entre écoles ou universités et des centres d'accueil des visiteurs.

6.3 Principaux systèmes/mécanismes de communication interne et externe de la réserve de biosphère transfrontière

6.3.1 Existe-t-il ou est-il prévu de créer un site Internet pour la réserve de biosphère transfrontière? Indiquez le lien web le cas échéant.

6.3.2 Existe-t-il ou est-il prévu un bulletin électronique? Indiquez lien web le cas échéant.

6.3.3 La réserve de biosphère appartient-elle ou envisage-t-elle d'appartenir à un réseau social (Facebook, Twitter, etc.)?

6.3.4 Y a-t-il d'autres systèmes de communication interne existants ou envisagés ? Si oui, décrivez-les.

6.3.5 Une Stratégie de communication de la réserve de biosphère transfrontière est-elle envisagée, y compris différentes approches et outils visant les communautés ou des soutiens extérieurs ?

7. ASPECTS INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS DE LA RESERVE DE BIOPHERE TRANSFRONTIERE

7.1 Indiquer si l'accord officiel entre les autorités gouvernementales a été signé : préciser les titres des signataires et la date de signature. (joindre une copie)

7.2 Structure de coordination de la réserve de biosphère transfrontière

7.2.1 Intitulé de la structure, composition et fonctionnement. Quelles sont les autorités chargées de la coordination/gestion de la réserve de biosphère transfrontière, la structure a-t-elle un secrétariat permanent (ou un tel secrétariat est-il prévu ?) et qui sont les points focaux chargés de la coordination dans chaque réserve de biosphère nationale ?

7.2.2 Autres mécanismes de consultation et de coopération entre les différents partenaires de la réserve de biosphère transfrontière, y compris les mécanismes permettant d'impliquer les communautés locales dans des activités et programmes conjoints de la réserve de biosphère transfrontière.

(Indiquer comment et dans quelle mesure les populations locales vivant dans la réserve de biosphère ou à proximité participent au processus de décision et de gestion des ressources

7.3 Source(s) de financement et budget annuel prévu de la structure de coordination de la réserve de biosphère transfrontière et du plan de travail, des programmes conjoints et du personnel commun : préciser le budget et l'appui en personnel, les montants annuels approximatifs prévus (classés par année), les principales sources de financement (y compris partenariats publics/privés et montages financiers innovants) ; capitaux permanents particuliers (le cas échéant) ; nombre de membres du personnel à temps plein ou partiel ; mises à disposition de personnel, d'installations ou de matériel ; contributions bénévoles en temps ou autres soutiens.

7.3.1 Pour la structure de coordination

7.3.2 Pour le plan de travail et les programmes conjoints

7.4 La réserve de biosphère transfrontière mène-t-elle ou prévoit-elle de mener des activités de coopération avec d'autres réserves de biosphère transfrontières (échange d'informations, de personnel, programmes conjoints, etc.) ?

8. CONCLUSION

Selon vous, qu'est-ce qui assurera un fonctionnement satisfaisant de la réserve de biosphère transfrontière et des structures en place? Expliquer pourquoi et comment, notamment au regard de la gestion de cet écosystème partagé selon les trois fonctions des réserves de biosphère (conservation, développement, fonction) et de la participation des communautés locales.

9. PIECES JUSTIFICATIVES:

[Listes des annexes à soumettre avec l'examen périodique.]

(1) Carte de zonage actualisée avec les coordonnées

[Indiquer les coordonnées géographiques standard de la réserve de biosphère transfrontière (projetées en WGS 84). Fournir une (des) carte(s) sur fond topographique de l'emplacement exact et de la délimitation précise des trois zones de la réserve de biosphère transfrontière (la (les) carte(s) devra (ont) être fournie(s) dans les versions papier et électronique). Les fichiers de forme (également en système de projection WGS 84) utilisés pour créer la carte devront être joints à la version électronique du dossier. Si possible, fournir également un lien internet permettant d'accéder à la (aux) carte(s) en ligne (ex : Google map, site internet).]

(2) Plans de travail et de coopération

(Lister les plans de coopération/gestion d'aménagement du territoire - avec les dates et les chiffres de référence pour les aires administratives comprises dans la réserve de biosphère transfrontière. Fournir une copie de ces documents, avec une synthèse de leur contenu en anglais, espagnol ou français et une traduction des éléments les plus importants)

(3) Accord officiel entre les autorités gouvernementales

(4) Mise à jour des principales références bibliographiques (à annexer)

[Fournir la liste des principales publications et des principaux articles consacrés à la réserve de biosphère transfrontière.]

(5) Autres documents

10. ADRESSES

10.1 Adresse contact de la réserve de biosphère transfrontière:

[pour toute correspondance officielle.]

Nom : _____

Rue ou B.P. : _____

Ville et code postal : _____

Pays : _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____

Site Internet : _____

**Annexe I au formulaire de proposition de réserve
de biosphère transfrontière
Janvier 2013
Annuaire des réserves de biosphère du MABNet**

Détails administratifs**Pays:****Nom de la RB:****Année de la désignation:****Autorités administratives:** (7)**Nom de la personne-contact:** (10.1)**Adresse:** (dont le numéro de téléphone, adresse postale et adresse email) (10.1)**Autre liens:** (sites internet)**Réseaux sociaux:** (6.3.3)**Description****Description générale:**

Approximativement 25 lignes

Principaux types d'écosystèmes:**Principaux habitats & types d'occupation des sols:****Zone bioclimatique :****Situation géographique:** (coordonnées)**Superficie totale:** (ha)**Aire(s) centrale(s):****Zones tampon(s):****Aire(s) de transition:****Zonage existant différent:****Variation en altitude** (mètres au-dessus du niveau de la mer):**Carte(s) de zonage** (telle(s) que dans la partie 2.1):

Principaux objectifs de la réserve de biosphère**Brève description**

Approximativement 5 lignes

Recherche**Brève description :**

Approximativement 5 lignes

Surveillance Continue**Brève description :**

Approximativement 5 lignes

Variables spécifiques (Veuillez remplir le tableau ci-dessous et cocher les paramètres pertinents)

Abiotique		Biodiversité	
Changement climatique mondial		Algues	
Climat, climatologie		Amphibiens	
Contaminants		Animaux nuisibles/Maladies	
Déposition d'acides/facteurs atmosphériques		Aspects de la biodiversité	
Eau souterraine		Auto-écologie	
Erosion		Benthos	
Facteurs abiotiques		Biogéographie	
Géologie		Biologie	
Géomorphologie		Biotechnologie	
Géophysique		Boisement/Reboisement	
Glaciologie		Champignons/fongus	
Hydrologie		Conservation	
Indicateurs		Désertification	
Métaux lourds		Ecologie	
Météorologie		Ecotones	
Modélisation		Elevage	
Nutriments		Espèces en danger/rares	
Océanographie physique		Espèces endémiques	
Pollution, polluants		Espèces étrangères et/ou envahissantes	
Qualité de l'air		Ethologie	
Questions sur l'habitat		Etude de l'évolution/Paléoécologie	
Radiation UV		Etudes de la végétation	
Sécheresse		Etudes sur les communautés	
Siltation/sédimentation		Evaluation de l'écosystème/des écosystèmes	
Sol		Evapotranspiration	
Spéléologie		Faune	
Surveillance continue/méthodologies		Faune sauvage	
Température de l'air		Feux/écologie des feux	
Topographie		Flore	
Toxicologie		Fonctionnement de l'écosystème/structure	
		Génétique/dynamique des populations	
		Indicateurs	
		Inventaire des espèces	
		Invertébrés	
		Jardins domestiques	
		Lichens	
		Mammifères	
		Micro-organismes	
		Modélisation	
		Oiseaux	
		Organismes génétiquement modifiés	
		Perturbations et résilience	
		Phénologie	
		Phytosociologie/Succession	
		Plancton	
		Plantes	
		Poissons	
		Pollinisation	
		Populations migrantes	
		Productivité	

	Produits médicinaux naturels	
	Récifs coralliens	
	(Ré) introduction des espèces	
	Reptiles	
	Ressources génétiques	
	Ressources naturelles et autres	
	Restauration/Réhabilitation	
	Services écosystémiques	
	Surveillance continue/méthodologies	
	Système de forêts boréales	
	Systèmes arides et semi-arides	
	Systèmes d'eau douce	
	Systèmes d'îles/études	
	Systèmes de dunes	
	Systèmes de forêts	
	Systèmes de forêts pluvieuses subtropicales et tempérées	
	Systèmes de forêts sèches tropicales	
	Systèmes de forêts tempérées	
	Systèmes de forêts tropicales humides	
	Systèmes de lagunes	
	Systèmes de mangrove	
	Systèmes de pâturages et de savanes tropicales	
	Systèmes de pâturages tempérés	
	Systèmes de plages/fonds mous	
	Systèmes de toundra	
	Systèmes de types méditerranéens	
	Systèmes de zones humides	
	Systèmes marins/côtiers	
	Systèmes montagneux	
	Systèmes polaires	
	Systèmes volcaniques/géothermiques	
	Taxonomie	
	Zones dégradées	

Socio-économique	Surveillance continue intégrée monitoring	
Agriculture/autres systèmes de production	Analyse/résolution des conflits	
Agroforesterie	Approche par écosystème	
Animaux et impacts causés	Aspects institutionnels et légaux	
Aquaculture	Capacité de charge	
Archéologie	Cartographie	
Artisanats (à domicile)	Changements environnementaux	
	Changement climatique	
Aspects culturels	Développement des infrastructures	
Aspects sociaux/socio-économiques	Développement/utilisation durable	
Bioprospective	Education et sensibilisation du public	
Chasse	Etudes bio-géo-chimiques	
Coupe de bois de chauffe	Etudes des impacts et des risques	
Démographie	Etudes intégrées	
Economies de qualité/marketing	Etudes interdisciplinaires	
Espèces économiquement importantes	Indicateurs	
Ethnologie/savoirs/pratiques traditionnels	Indicateurs de qualité environnementale	
Etudes anthropologiques	Inventaire/surveillance continue des paysages	
Etudes économiques	Ligne de partage des eaux : études et surveillance	
Exploitation minière	Mesures en matière de planification et de zonage	
Indicateurs	Modélisation	
Indicateurs de durabilité	Questions sur la gestion	
Industrie	Questions sur les actions (politiques)	
Initiatives de petit commerce	Questions transfrontalières/mesures	
Intérêts des parties prenantes	Surveillance continue/méthodologies	
Loisirs	Système d'information géographique (SIG)	
Micro-crédits	Systèmes ruraux	
Migration humaine	Systèmes urbains	
Modélisation	Téledétection	
Moyens d'existence	Tenure foncière	
Participation locale	Utilisation des sols/occupation des sols	
Pastoralisme		
Pauvreté		
Pêcheries		
Produits forestiers autres que le bois		
Questions sur les peuples indigènes		
Relations homme/nature		
Renforcement des capacités		
Risques naturels		
Rôle des femmes		
Santé humaine		
Sites sacrés		
Surveillance continue/méthodologies		
Sylviculture/foresterie		
Systèmes de production d'énergie		
Tourisme		
Transports		
Utilisation des ressources		

**Annexe II à au formulaire de proposition de réserve
de biosphère transfrontière,**

Janvier 2013

**Documents promotionnels et de communication
pour la réserve de biosphère transfrontière**

Veillez nous faire parvenir des documents promotionnels concernant le site proposé, notamment des photos de haute qualité, et/ou des courtes vidéos de votre site afin de permettre au Secrétariat de préparer des dossiers lors de conférences de presse. A cet effet, nous sommes donc à la recherche d'une sélection d'images en haute résolution (300 dpi) avec les crédits et des légendes de photos et de séquences vidéo (« rushes »), sans aucun commentaire ou sous-titres, de qualité professionnelle – DV CAM ou BETA uniquement.

De plus, veuillez nous retourner la copie signée de l'Accord sur les droits non exclusifs.

ACCORD GARANTISSANT LES DROITS NON EXCLUSIFS D'UTILISATION

Référence :

1.
 - a. Je soussigné(e), _____, titulaire des droits d'auteur de la (des) photographie(s)/vidéo(s) susmentionnées, cède gratuitement à l'UNESCO, par la présente, le droit non-exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser et communiquer au public, sous quelque forme ou support que ce soit, y compris numérique, tout ou partie de la (des) photographie(s)/vidéo(s) et de transférer ces mêmes droits à des tiers en vertu des droits ici dévolu à l'UNESCO.
 - b. Ces droits sont cédés à l'UNESCO pour toute la durée du droit d'auteur, à l'échelle mondiale.
 - c. Le nom du (de la) photographe/auteur/détenteur des droits d'auteur sera cité au côté de celui de l'UNESCO à chaque fois que son travail sera utilisé, dans quelque forme que ce soit.

Le crédit suivant sera mentionné (mention de la source/formule de remerciement) :

- _____
2. L'UNESCO applique une politique Open Access en matière d'édition, et les publications de l'UNESCO sont déposées dans son archive ouverte multilingue, où elles sont mises à disposition en accès libre, en ligne. Toute commercialisation de ses publications par l'UNESCO est destinée au recouvrement des coûts réels nominaux d'impression ou de copie du contenu sur support papier ou CD, et de distribution. Il n'y a pas de but lucratif.
 3. Je certifie que :
 - a. je suis le (la) seul(e) titulaire des droits d'auteur de la (des) photo(s)/vidéo(s) ; que je suis titulaire des droits accordés en vertu de cet accord et des autres droits qui me sont conférés par la législation nationale et les conventions internationales pertinentes sur le droit d'auteur ; et que je suis pleinement habilité à conclure cet accord.
 - b. la (les) photo(s)/vidéo(s) ne constitue(nt) en aucun cas une infraction ou une atteinte à un droit d'auteur existant ou à tout autre droit cédé à un quelconque autre éditeur, ne contiennent rien d'illicite à aucun autre égard, et ne contiennent rien d'obscène, calomnieux ou diffamatoire.
 - c. je dégagerai l'UNESCO de toute responsabilité à l'égard de tiers qui pourrait tenter des poursuites ou des actions en justice contre l'UNESCO sur la base de leurs droits présumés sur la (les) photos/vidéos
 4. Tous les litiges découlant de, ou en relation avec la présente cession de droits ou la violation de celle-ci, seront réglés principalement à l'amiable. À défaut de règlement à l'amiable, tout différend, contestation ou réclamation résultant de la présente cession de droits ou s'y rapportant est réglé par voie d'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage en vigueur de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). La conclusion de l'arbitrage sera définitive et contraignante.

Nom et adresse :

Date :

Signature :

(Veuillez signer, renvoyer deux copies de l'accord à l'UNESCO, et conserver l'original)

**Annexe III au formulaire de proposition de réserve
de biosphère transfrontière,
janvier 2013
Recommandations de Pampelune (Espagne, 2000)**

**RECOMMANDATIONS
pour l'établissement et le fonctionnement
de réserves de biosphère transfrontières**

Les frontières entre Etats étant politiques et non écologiques, les écosystèmes sont souvent situés de part et d'autre des frontières nationales et peuvent faire l'objet de systèmes de gestion et d'utilisation des terres, différents et même contradictoires. Les Réserves de Biosphère Transfrontières (RBT) offrent un outil de gestion commune. Une RBT représente une reconnaissance officielle, au niveau international, par une institution de l'ONU, de la volonté politique de coopérer à la conservation et à l'utilisation durable d'un écosystème partagé, grâce à une gestion commune. Elle constitue également un engagement de deux ou plusieurs pays à appliquer ensemble la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, ainsi que ses objectifs.

L'établissement de RBT correspond à la reconnaissance croissante de l'approche par écosystème, comme moyen d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Les recommandations présentées ci-dessous portent sur l'établissement des RBT, les mesures qui peuvent être prises pour répondre aux principes du MAB et, plus précisément, aux objectifs de la Stratégie de Séville, et les moyens de garantir qu'une RBT fonctionne de façon satisfaisante. Il convient en tout état de cause de rappeler que, bien que les réserves de biosphère offrent un cadre d'action général sur un territoire transfrontalier, les situations varient considérablement d'un endroit à l'autre et qu'elles requièrent encore davantage de flexibilité que dans un contexte national.

Le processus menant à la nomination officielle d'une RBT peut comporter des formes de coopération et de coordination multiples entre les zones existantes de part et d'autre d'une frontière. Ces actions servent de base à l'officialisation d'une proposition de RBT et doivent recevoir tout le soutien possible.

Procédure pour l'établissement d'une RBT

Jusqu'à présent, toutes les RBT ont été établies en tant que réserves de biosphère nationales avant d'être désignées comme transfrontières. Cependant, il peut être envisagé qu'à l'avenir plusieurs pays établissent conjointement et en même temps une RBT. Dans les deux cas de figure, l'objectif à atteindre devra être la mise en place d'une réserve de biosphère opérationnelle. Pour chacun des deux scénarios, les procédures alternatives suivantes sont recommandées :

- Etablissement d'une réserve de biosphère de chaque côté de la frontière ou, lorsque la RBT est établie en une seule fois, définition de la zonation de l'aire concernée conformément aux critères généraux de désignation des réserves de biosphère ;
- Identification des partenaires locaux et nationaux et création d'un groupe de travail pour définir les bases de la coopération et identifier les domaines-clés ;
- Signature d'un accord officiel sur la RBT entre les autorités gouvernementales ;
- Proposition de désignation des différentes parties par les autorités respectives des Etats concernés ou proposition de désignation conjointe par les Etats, en précisant, dans la mesure de possible, les composantes essentielles d'un plan de coopération pour l'avenir;

- Désignation officielle par le CIC du MAB de l'UNESCO.

Fonctionnement de la RTB

Parmi les mesures recommandées visant à garantir le fonctionnement de la RBT, il convient d'accorder une particulière importance à :

- La préparation et l'approbation d'un plan de zonage de l'ensemble de l'aire concernée et la mise en œuvre de ce zonage par la protection stricte des aires centrales, la délimitation des zones tampon et la définition d'objectifs coordonnés pour les aires de transition. Cela implique que les pays concernés aient une compréhension commune des caractéristiques de chaque zone et que des régimes de gestion similaires soient en place dans chaque zone ;
- Une fois le zonage défini, la publication d'une carte de zonage conjointe ;
- La définition d'objectifs et de mesures conjoints, avec un plan de travail commun en coopération, un calendrier et le budget nécessaire. Ce processus doit s'appuyer sur la demande, l'identification des besoins et les exigences de la gestion. Il prendra en compte les éléments de la Stratégie de Séville tels que suggérés ci-dessous ;
- L'identification de sources de financement potentielles pour le plan de travail et soumission de demandes conjointes ou simultanées ;
- La mise en place de moyens de communication entre les coordinateurs/gestionnaires des différentes parties de la RBT, y compris le courrier électronique dans la mesure du possible ;
- Des efforts pour tendre vers des structures de gestion harmonisée.

Mécanismes institutionnels

La RBT ne pourra fonctionner sans une structure commune en charge de la coordination. Bien que cette structure puisse varier considérablement d'une RBT à une autre, il peut être recommandé que :

- Les différentes administrations et les conseils scientifiques soient représentés dans la structure de coordination, ainsi que les autorités responsables des aires protégées, les représentants des communautés locales, les groupes intéressés et affectés ainsi que les jeunes et le secteur privé ;
- Le secteur des ONGs concernées par la zone soit également représenté dans la structure ;
- Cette structure dispose d'un secrétariat permanent et d'un budget de fonctionnement ;
- Une personne soit désignée de chaque côté de la frontière comme point focal pour la coopération
- Les réunions plénières régulières de la structure de coordination soient complétées par des groupes thématiques, constitués sur une base ad hoc, afin de créer une plate-forme de discussion entre partenaires des pays concernés, et de favoriser les opportunités d'échange d'opinions et de connaissances ;
- Des équipes conjointes soient constituées pour des tâches spécifiques ;
- Une association soit créée pour promouvoir la RBT.

Répondre aux objectifs de la stratégie de Séville

Objectif I : utiliser les réserves de Biosphère pour conserver la diversité naturelle et culturelle

Afin de développer une stratégie de conservation concertée, les mesures suivantes peuvent être recommandées :

- Coordination des mesures réglementaires en matière de protection et, en cas d'incompatibilité, harmonisation de ces mesures ;
- Des politiques communes ou coordonnées pour les espèces et les écosystèmes menacés et protégés, les espèces migratrices, ainsi que le contrôle des espèces exogènes ;
- Des politiques communes ou coordonnées pour la réhabilitation et la restauration des zones dégradées;
- Des interventions coordonnées contre les activités illégales, telles que le braconnage ou les coupes de bois non-autorisées.

Objectif II : Utiliser les réserves de biosphère comme modèles d'exploitation d'aménagement du territoire et lieux d'expérimentation du développement durable

La composante humaine des réserves de biosphère et leur rôle pour promouvoir des approches du développement durable peut donner lieu à des formes de coopération multiples, allant de l'utilisation des ressources naturelles à la protection du patrimoine culturel. Parmi les mesures qui peuvent être recommandées, on peut citer :

- La coordination des pratiques de gestion, par exemple pour l'exploitation forestière, les coupes ou la régénération de la forêt, pour la lutte contre la pollution ;
- L'identification de possibles effets pervers de subventions et promotion de politiques alternatives durables ;
- L'élaboration d'une politique de tourisme conjointe et le soutien à sa mise en œuvre ;
- La promotion de partenariats entre différents groupes de partenaires ayant des intérêts communs, afin de faire de la RBT un projet commun ;
- La promotion de la participation des communautés locales à la RBT, y compris les ONGs locales;
- La promotion d'événements culturels conjoints et de la coopération en matière de préservation du patrimoine culturel et historique ;
- Le développement de stratégies communes de planification, sur la base de la recherche et de la surveillance continue.

Objectif III: Utiliser les réserves de biosphère pour la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation

Les activités conjointes en matière de recherche et de surveillance continue devraient être dirigées par des conseils scientifiques, et planifiées lors de réunions conjointes de ces conseils. Ces activités pourraient être mises en œuvre selon les grandes lignes suivantes :

- Définir et mise en œuvre de programmes de recherche conjoints ;
- Elaborer des formats communs pour la collecte de données, les indicateurs, les méthodes de surveillance continue et d'évaluation ;
- Echanger les données existantes, y compris les cartes et les données géographiques, et faciliter l'accès aux résultats des travaux de recherche ;
- Partager l'information scientifique, grâce à l'organisation d'ateliers, de conférences, etc. ;
- Partager les équipements, dans la mesure du possible ;
- Publier conjointement les résultats des recherches communes ;
- Développer des cartographies et des systèmes d'information géographiques (SIG) en commun ;

De nombreuses activités conjointes peuvent être recommandées, dans le domaine de l'éducation et de la formation, telles que :

- L'organisation de cours de formation conjoints et de réunions techniques pour les gestionnaires et le personnel de terrain ;
- La promotion d'échanges de personnels ;
- La promotion de la compréhension de la culture du pays voisin ;

- L'organisation de formations linguistique, si nécessaire ;
- Les échanges de scientifiques entre universités et institutions académiques et de recherche de chacun des pays ;
- Les échanges scolaires ;
- Le lancement de programmes de formation participatifs pour différents groupes de partenaires.

L'information et la sensibilisation du public sont des facteurs-clés pour développer une compréhension commune et obtenir le soutien aux objectifs de la RBT, afin que ces objectifs soient considérés comme les leurs par les différents partenaires. C'est pourquoi ces objectifs et la raison d'être de la RBT devraient être expliqués adaptés à différents moyens à différents groupes cibles (responsables de la prise de décisions, populations locales, visiteurs, écoles, scientifiques, gestionnaires, etc.). Les activités suivantes peuvent, entre autres, être recommandées :

- Définir et mettre en œuvre une stratégie commune de relations publiques dans le but d'accroître la sensibilisation et le soutien en faveur de la RBT ;
- Produire du matériel d'information, brochures, publications, etc. ;
- Organiser des expositions et des événements ayant trait à la RBT ;
- Créer un logo commun pour la RBT et définir un design unifié pour les publications ;
- Mettre en œuvre des projets communs de démonstration ;
- Créer un site Internet commun.